

N° 2010/O2/049

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Jean Christophe ANGELINI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »
- **OBJET** : GOUVERNANCE DES RISQUES SANITAIRES.

---

**CONSIDERANT** les aspirations de nos concitoyens en termes de santé publique, et d'évaluation des risques sanitaires, ainsi que l'importance de celles-ci dans la définition des grands choix économiques à venir,

**CONSIDERANT** les différentes stratégies validées par notre Collectivité qui toutes, s'inscrivent dans un objectif de développement durable et solidaire, avec une forte composante environnementale,

**CONSIDERANT** les grands enjeux stratégiques et écologiques du moment (choix du fioul pour nos centrales, travaux de la commission Tchernobyl, registre des cancers, investissement dans les infrastructures hydrauliques, gestion des ordures ménagères, traitements phytosanitaires liés à l'agriculture,...),

**CONSIDERANT** l'apparition de pathologies émergentes, liées au réchauffement climatique et aux modifications particulièrement rapides des écosystèmes, qui affectent notamment plusieurs régions en Méditerranée,

**CONSIDERANT** les alertes répétées des professionnels de la santé, et de plusieurs acteurs du monde sanitaire, sur la nécessité d'une réelle politique de veille, de prévention et de gouvernance des risques,

**CONSIDERANT** les dispositions du Grenelle de l'Environnement, et l'ensemble des débats qui traversent aujourd'hui l'opinion, au moment où notre Assemblée initie une réflexion en profondeur sur la problématique du foncier et l'élaboration d'un nouveau PADDUC,

**CONSIDERANT** les nouveaux dispositifs en matière de santé publique, l'installation de l'Agence Régionale de Santé et la définition de territoires de santé pertinents,

**CONSIDERANT** les compétences dont dispose notre Collectivité dans ce domaine, au terme de la loi de 2002, et la nécessité d'offrir à notre communauté les meilleures garanties possibles, au regard des errements du passé (absence quasi-totale de débats et d'initiatives au plan de la santé et/ou de la médecine environnementale),

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**ENGAGE** une réflexion sur la constitution d'un espace ou d'une commission chargé(e) de définir et d'assumer cette politique, à la conjonction des travaux déjà réalisés par la commission Santé, des laboratoires de recherche et des formateurs, et de tous ceux (médecins libéraux, acteurs associatifs,...) désireux de s'impliquer dans une telle démarche, en lien avec l'Agence Régionale de Santé et l'ensemble du monde sanitaire ; en vue d'une part, d'apporter un avis expertal en amont de toute décision dont l'impact sur l'environnement et la santé publique serait avéré et d'autre part, de proposer des axes de recherche ou d'action liés à la médecine environnementale, à l'information, à la prévention ou au diagnostic précoce de ces pathologies.